

CH_VB 06-2877 5851 vom 15. Juni 1909

Bundesverwaltung, 1909-06-15, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_06-2877_5851_

FR: CH_VB 06-2877 5851 du 15 juin 1909

IT: CH_VB 06-2877 5851 del 15 giugno 1909

Erwägungen

E. 1

l'arrêté de l'Assemblée fédérale du 16 août 1851 relatif à la garantie des constitutions cantonales²;

E. 2

l'arrêté fédéral du 23 juillet 1870 concernant la délimitation des frontières dans le canton d'Appenzell³;

E. 3

l'arrêté fédéral du 15 juin 1909 mettant à la charge de la Confédération les frais de renvoi d'étrangers indigents⁴;

E. 4

l'arrêté fédéral du 19 mars 1970 approuvant le par. 19, al. 3, de la loi du canton de Zurich sur la responsabilité de l'Etat et des communes, ainsi que de leurs autorités et de leurs fonctionnaires (Attribution de compétence au Tribunal fédéral)⁵;

E. 5

l'arrêté fédéral du 18 décembre 1907 ratifiant l'attribution de causes au Tribunal fédéral⁶;

E. 6

l'arrêté fédéral du 14 mars 1972 approuvant les attributions de compétence des cantons de Lucerne et d'Unterwald-le-Bas au Tribunal fédéral⁷;

E. 7

RO 1972 657

E. 8

l'arrêté fédéral du 8 juin 1971 approuvant le par. 14, al. 3, de la loi du canton de Schwyz sur la responsabilité de l'Etat et de ses fonctionnaires (Attribution de compétence au Tribunal fédéral)⁹;

E. 9

l'arrêté fédéral du 19 mars 1970 approuvant le par. 81c de la loi du canton de Bâle-Ville sur l'élection et l'organisation des tribunaux et des fonctions judiciaires (Attribution de compétence au tribunal fédéral)¹⁰;

E. 10

l'arrêté fédéral du 27 mars 1945 approuvant l'art. 20 de la loi grisonne du 29 octobre 1944 sur la responsabilité des autorités et fonctionnaires (Attribution de compétences au

Tribunal fédéral)11;

E. 11

l'arrêté fédéral du 28 septembre 1978 concernant l'augmentation des titres de participation de la Suisse au capital du Fonds de rétablissement du Conseil de l'Europe12;

E. 12

l'arrêté fédéral du 25 juin 1908 concernant l'emploi de la dîme de l'alcool en 190613;

E. 13

l'arrêté fédéral du 27 juin 1974 concernant la participation de la Suisse au Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement14;

E. 14

RO 1974 1186

E. 15

RS 5 851; RO 1954 578

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Arrêté fédéral relatif à la mise à jour formelle du droit fédéral (Projet) In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2007 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 36 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 04.09.2007 Date Data Seite 5851-5852 Page Pagina Ref. No 10 140 873 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.